

OPINION ET ESPACE PUBLIC EN AFRIQUE

AZIALE Komlan Agbetoézian,

Université de Kara-Togo

azialeexauce@gmail.com

Résumé

Cet article est une contribution à l'analyse de l'opinion, de sa dynamique et de son impact dans la dynamique sociale et politique en Afrique. En partant du principe que sa dynamique est à la fois cause et effet du type de société où l'on est, nous avons focalisé la première partie sur sa définition et les différents moyens par lesquels elle est véhiculée aussi bien dans les sociétés pré et post modernes. Dans la deuxième partie, nous avons interrogé l'opinion en lien avec l'espace public et ses mutations dans le temps. Dans la troisième partie, nous avons identifié et analysé quelques pistes à partir desquelles l'espace public en Afrique peut devenir un véritable cadre d'éducation des citoyens et de leur participation à la vie des pays.

Mots clés : *Démocratie, espace public, intellectuel, médias, opinion, politique.*

Abstract

This article is a contribution to the analysis of opinion, its dynamics and its impact in social and political dynamics in Africa. Starting from the principle that its dynamics are both cause and effect of the type of society in which we are, we focused the first part on its definition and the different means by which it is conveyed both in pre and post-modern societies. In the second part, we questioned public opinion in relation to public space and its changes over time. In the third part, we have identified and analyzed some avenues from which public space in Africa can become a real framework for educating citizens and participating in the life of countries.

Keywords: *Democracy, public space, intellectual, media, opinion, politics.*

Introduction

« L'opinion pense mal ; elle ne pense pas ; elle traduit des besoins en connaissances. En désignant les objets par leur utilité, elle s'interdit de les connaître ». Si en sciences ces propos de Gaston Bachelard (1999, p. 14) ne souffrent d'aucune ambiguïté, dans la réalité, ils interpellent quant à la perception qu'on peut avoir de l'opinion dans la société dans son ensemble, surtout quand on la prend sous l'angle d'une appréciation, d'une analyse, d'un point de vue sur un fait social. Pris dans ce sens, l'opinion n'est pas forcément fautive ; elle peut être vraie au regard des faits traduits, des conditions dans lesquelles ils le sont, mais aussi et surtout de la réception qui est socialement faite d'elle. Aussi comprend-on qu'elle peut facilement être sujette à la manipulation dans les rapports interhumains où la tendance d'ensemble est d'amener les autres à se ranger sur nos points de vue. Autrement dit, dans la logique de l'argumentation, les points de vue se développent dans le sens de convaincre l'autre, de l'amener à nous donner raison, au point où l'on est tenté de conclure que l'opinion n'est perçue comme vraie ou fautive qu'au regard de la capacité de celui qui l'avance à convaincre ou non.

Dans le contexte de la politique, cette tendance s'amplifie du moment où le but des différents acteurs est de développer des idéologies, de les véhiculer et d'amener les citoyens à les accepter et à les porter. Du coup, la dynamique de l'opinion est fonction de la dynamique même de la société et de l'espace public qui constitue le cadre de débats, de confrontation des différentes opinions. Aussi, des sociétés prémodernes, donc non démocratiques, aux sociétés modernes, cette dynamique n'est pas la même. Où se situe alors la différence et en quoi dans les sociétés modernes, donc démocratiques, la dynamique de l'opinion est étroitement liée à la configuration de l'espace public ? Autrement dit, comment repenser l'espace public en vue de faire de la dynamique des opinions un facteur

d'enracinement de la démocratie, notamment dans les sociétés africaines ?

Notre hypothèse est que pour un enracinement de la démocratie en tant qu'état social et mode de gouvernement dans les sociétés africaines, il faut repenser l'espace public suivant le principe de la pluralité et de la contradiction dynamique des opinions. Au regard de cette hypothèse, notre objectif, dans cet article, est d'identifier et d'interroger les principes qui, au cours de l'histoire, ont fondé l'organisation et la dynamique de l'espace public, mais aussi de proposer des pistes à travers lesquelles l'on peut le repenser pour que déploiement de l'opinion contribue à l'enracinement de la démocratie en Afrique. À cet effet, nous organiserons notre argumentation autour de trois points : Dans la première partie, nous allons procéder à la définition de l'opinion et à l'identification des différents moyens par lesquels elle est véhiculée aussi bien dans les sociétés pré et post modernes. Dans la deuxième partie, nous interrogerons l'opinion en lien avec l'espace public et ses mutations dans le temps. Dans la troisième partie, nous relèverons quelques exigences à partir desquelles l'espace public en Afrique peut devenir un véritable cadre d'éducation des citoyens et de leur participation à la vie des pays.

1. Autopsie de l'opinion en démocratie

L'homme, en tant qu'être social, est naturellement porté vers la communication comme outil permettant d'entrer en relation et d'interagir avec les autres. Et dans cette interaction, il naît forcément des préjugés, des intentions et des interprétations des propos des uns et des autres. Et, par défaut d'effort de quêtes de sens ou par souci de nuire intentionnellement aux autres, ces préjugés ou interprétations peuvent facilement se muer en opinions. Aussi l'analyse de l'opinion ne doit-elle pas seulement se limiter à l'analyse du discours ou des propos, mais doit être une entreprise de quête de compréhension des intentions qui

fondent et qui orientent les relations interhumaines. Car, au-delà des relations interhumaines, c'est toute la société qui est questionnée dans sa dynamique sociale et politique. Ses deux dimensions, sociale et politique, sont indissociables du moment où la seconde constitue un effort de mobilisation et de gestion des ressources dont dispose la première. Or, qui parle de mobilisation et de gestion parle, s'agissant d'un groupe d'individus dont chacun a sa vision de ce que doit être la société, forcément d'opposition, de confrontation de points de vue divergents. Julien Freund (2004), dans l'essence du politique, et dans le prolongement de Carl Schmitt (1972), fait de l'opposition entre amis et ennemis l'un des présupposés du politique. Et dès lors qu'il y a opposition, il y a des passions qui se déchainent, non pas forcément dans le sens de la confrontation ouverte, mais dans le sens d'argumentations, de débats, chacun visant à amener l'autre à s'aligner sur sa façon de penser et de comprendre le social. Dans tous les cas, l'homme, vivant dans la société, est pris dans ce tourbillon d'opinions contradictoires dont l'horizon est d'incliner les passions les unes vers les autres.

Dans le contexte de la démocratie, la loi devient un pare-feu dont la visée est de permettre à chaque opinion de s'exprimer en toute liberté dans le respect des autres. Ce qui est donc visé, c'est la valorisation des opinions à travers le débat. L'enjeu de la démocratie, dans la perspective toquevillienne, c'est donc la protection de la liberté par la loi, fondement et expression de la dignité humaine. Priver donc l'homme de la liberté d'expression de son opinion, c'est l'empêcher d'exprimer son point de vue à propos de l'orientation et de l'organisation de la société. Or, le politique comme cadre d'expression et d'opposition des visions de la société peut se révéler comme un cadre d'influence et de manipulation dont la visée est l'imposition des visions par le jeu de la majorité et de la minorité. Qu'est-ce dès lors l'opinion et quelles sont les voies par lesquelles elle se distille à travers la société, qui plus est, dans le contexte de la démocratie ?

Par définition, l'opinion est un jugement, une appréciation faite et communiquée sur un sujet donné, un point de vue assumé et exprimé dans un groupe avec pour intention avouée ou non d'influencer le point de vue et l'action des autres. Dans *La République*, Platon le désigne par la *doxa*, en opposition à l'épistémé, à la *sophia*, au savoir qui cherche à se fonder en raison. Autrement dit, tandis que l'opinion est fondée dans le vraisemblable selon Leibniz (1990), l'épistémé cherche son fondement dans les principes rationnels. Au sens kantien, celui qui affirme une opinion a conscience des insuffisances, des limites de son affirmation, mais feint de l'assumer en l'habillant par la rhétorique. Dans ce sens, le propre de l'opinion est de s'enfermer dans l'approximation sans aller vers une réelle quête du savoir. De façon concrète, l'opinion est une affirmation hâtive, un jugement rapidement formulé et distillé dans un groupe ou dans la société. Ce qui le caractérise, c'est la rapidité avec laquelle elle se reprend sous le voile de la vérité.

Selon Julien Freund, cette opinion devient publique par « la convergence des appréciations du plus grand nombre de personnes d'une collectivité, de telle sorte qu'ils se forment un sentiment commun et dominant, exerçant une pression diffuse »¹. La pression qu'elle exerce est le plus souvent liée au nombre de personnes qui la porte dans la société et la distillent. Dans ce sens, Pierre Manent (1982, p. 23) identifie chez Tocqueville diverses sortes d'opinion, soit selon leur degré d'objectivité, soit selon que qu'elle est privée ou publique, ou encore en rapport avec le nombre de personnes qui y adhère ; d'un autre point de vue, il montre que l'opinion peut avoir un lien soit avec l'intérêt ou avec la vérité. Dans ce sens, un individu adhère à une opinion parce qu'elle répond à un besoin, parce qu'elle apaise une inquiétude. Mais l'individu peut également adhérer à une opinion parce qu'elle la juge vraie, du moins au regard de ses critères de vérité. Du coup, il est

¹ On L'opinion en philosophie (la-philosophie.com).

important de préciser que si, *a priori*, l'opinion a un lien étroit avec le vraisemblable, elle peut également émaner d'un jugement vrai, d'un réel souci de poser et de défendre le vrai, et d'amener les autres à y adhérer également.

Ce qui nous préoccupe alors dans cette analyse, ce n'est pas la véracité ou pas de l'opinion, mais sa dynamique, son mécanisme de véhicule dans la société car, que l'opinion soit vraie ou pas, elle ne peut passer éventuellement passer du privé au public, d'un individu à un groupe, ou d'un groupe à l'ensemble de la société. Quels sont dans ce cas le mécanisme par lequel elle se répand ?

Le premier mécanisme, le plus traditionnel et le plus répandu, c'est le bouche-à-oreille. Dans un groupe par exemple, il suffit d'avoir un point de vue et d'avoir l'habileté de bien l'habiller pour facilement le véhiculer sous la forme d'une opinion. Et comme une trainée de poudre, cette opinion peut faire tache d'huile et finir par se répandre dans tout le groupe ou dans la société dans son ensemble. En fait, tout est question de l'objectif visé : la peur d'être désavoué dans une discussion peut amener certains à s'accrocher à des arguments qui n'ont pas été le fruit d'une véritable réflexion. S'ils réussissent à l'imposer au groupe, ce qui n'était qu'au départ un simple point de vue peut même s'imposer comme vérité. Mais ce qui donne plus d'ampleur et de racine à l'opinion, c'est l'ignorance de ceux qui l'écoutent, l'acceptent et la relaient. Dans des groupes organisés comme les associations, le bouche-à-oreille fonctionne facilement.

En effet, dans les sociétés démocratiques modernes dont la tendance est le repli des individus dans la sphère privée, les associations constituent un cadre propice de reconstitution du lien social. Dans l'analyse de la démocratie américaine, Tocqueville distingue deux formes essentielles d'association, à savoir celle politique et celle civile. Et, du moment où l'un des dangers de la démocratie moderne est d'isoler les hommes, l'individu se retrouve affaibli, donc vulnérable face à la société

dans son ensemble ou face à l'État dont le propre est de se constituer en un rouleau compresseur par la force dont il dispose. L'individu a donc besoin d'une instance qui lui permet d'amplifier sa voix, ce qui le pousse naturellement vers ceux avec qui il partage les mêmes aspirations : « Il s'agit d'une entreprise commerciale à diriger, d'une opération industrielle à conclure ; ils se rencontrent et s'unissent ; ils se familiarisent peu à peu de cette manière avec l'association » (A. de Tocqueville, 1981, p. 629).

Du coup, en se focalisant sur l'atteinte de ses objectifs, l'individu est très exposé aux manipulations de tous ordres, au jeu de manipulation à travers les opinions autours desquelles s'organisent les débats et les échanges. L'association peut donc facilement se muer en un cadre de véhicule d'idéaux, d'opinion, un lieu d'endoctrinement avec pour visée de requérir l'adhésion du plus grand nombre. C'est en cela que Tocqueville (1981, p. 213) voit en elle une « adhésion publique que donne un certain nombre d'individus à telles ou telles doctrines, et dans l'engagement qu'ils contractent de concourir d'une certaine façon à les faire prévaloir » à travers la communication des idéaux de l'association. Le moyen le plus efficace est la presse, mieux, les journaux : « il existe donc un rapport nécessaire entre les associations et les journaux : les journaux font les associations, et les associations font les journaux » (A. de Tocqueville, 1981, p. 627).

Dans les sociétés contemporaines, la presse est un puissant moyen de véhicule des opinions. Étant un moyen classique de communication, elle permet aux individus, aux associations, aux partis politiques de faire passer leurs idéologies, leurs analyses des faits sociaux, leurs positions sur telle ou telle affaire dans la société dans son ensemble. Entre 1894 et 1906, l'affaire Dreyfus a longuement retenu l'attention et a tenu lieu d'un fait social autour duquel on a assisté à des manipulations du peuple français à travers la presse. Il s'agissait pour les journalistes de relayer les opinions en les amplifiant à

travers les caricatures et les articles. Selon Anthony Guyon, le propre de la presse n'est pas de créer les opinions, mais de les renforcer, de les amplifier :

Les caricatures et articles publiés dans la presse anti-dreyfusarde abondent de stéréotypes antisémites, révélant l'ancrage de ces derniers dans les mentalités. Enfin, l'intervention (risquée d'un point de vue personnel) de Zola en faveur de Dreyfus dans le journal de Clemenceau, *L'Aurore*, fonde le modèle de l'intellectuel engagé : son combat, finalement gagné (avec l'acquittement final de Dreyfus) justifie l'engagement d'intellectuels qui (avec leurs éditeurs) s'opposeront au pouvoir, au besoin en bravant la loi.²

Au-delà de la presse, ce sont tous les médias qui constituent des moyens de véhicule de l'opinion. Avant la naissance des médias sociaux sur internet, la radio et la télévision ont eu leurs heures de gloire. Elles n'ont pas du tout été dépassées, mais en termes de rapidité et de facilité d'accès à l'information, elles ont été supplantées. Dans les pays les moins avancés, le contrôle de l'opinion publique passe par le contrôle de la radio et de la télévision. C'est l'une des raisons qui expliquent la réticence de certains gouvernements à autoriser l'installation des médias privés. La tendance est de créer des structures de régulation, de multiplier des lois liberticides et de créer des conditions difficiles à l'exercice de la liberté de presse. Ceux qui arrivent à exercer malgré tout sont espionnés, menacés de toutes les manières possibles : des procès par-ci, des emprisonnements par-là, des intimidations sont monnaie courante. Dans certains pays, les journalistes sont soit forcés à l'exil, soit assassinés. Le cas d'assassinat de Ahmed Hussein Suale au Ghana, de Norbert Zongo au Burkina Faso, la détention du journaliste d'investigation tanzanien Erick Kabendera, le

² A. Guyon, dans Les médias et l'opinion publique, une relation complexe - Nonfiction.fr le portail des livres et des idées

récent exil de Ferdinand Ayité du Togo... sont des preuves qui révèlent le besoin de contrôler l'opinion.

Dans un pays comme le Togo, plus vous vous éloignez de la capitale moins vous avez accès aux médias privés, surtout ceux dont les lignes éditoriales sont politiques ; au point où l'on est tenté de conclure que l'un des moyens efficaces de faire asseoir une opinion est d'empêcher toute opinion contraire de s'exprimer. Autrement dit, il faut cultiver l'ignorance vis-à-vis de toute opinion contraire à celle qu'on veut faire passer. Il est vrai que les réseaux sociaux constituent un moyen de substitution, mais dans des pays moins avancés, la connexion internet peut même relever d'un luxe par endroit.

Cependant, cela n'empêche pas que les réseaux sociaux ont pris le pas sur les autres mécanismes de manipulation de l'opinion publique. La facilité de partage, la fluidité des informations, la rapidité de circulation et l'inexistence des barrières physiques font que l'information va vite, que ce soit pour nuire ou pour acenser quelqu'un ou un point de vue, une idéologie dans l'opinion publique. La réussite des plus grands mouvements révolutionnaires en Afrique ont été rendue possible par les réseaux sociaux qui ont permis de relayer les informations presque en direct : le printemps arabe, avec à l'arrivée la chute des régimes de Zine el-Abidine Ben Ali en Tunisie et de Hosni Moubarak en Égypte, a été qualifié par certains médias de révolution Facebook, de révolution Twitter, ou encore d'une révolution 2.0. On sait aussi l'apport incontournable des réseaux sociaux dans la première élection de Barack Obama aux États-Unis et d'Emmanuel Macron en France. En fait, nous sommes à une période de l'histoire où l'ampleur que prend l'opinion est indissociable de l'habileté de ceux qui la portent à faire usage des réseaux sociaux.

Les partis politiques contribuent également à véhiculer les opinions, et à les orienter dans le sens de leur vision de la société. Ils constituent en fait un cadre d'éducation civique, un type particulier d'association où les opinions publiques sont

recupérées et transformées en opinions politiques en vue de la conquête et de l'exercice du pouvoir politique. En s'inscrivant dans une perspective schmittienne et freudienne, une opinion publique peut basculer en opinion politique à partir d'un degré d'intensité qui met en branle les acteurs politiques, chacun cherchant à infléchir le plus grand nombre en vue de glaner quelques suffrages, à court ou à moyen terme. Généralement, les partis politiques sont de grands faiseurs d'opinion, car le principe de minorité/majorité crée une dynamique qui catalyse la fluctuation des opinions. Même les faits les plus banaux peuvent susciter des débats dans le but d'infléchir l'opinion dans un sens comme dans l'autre. L'enjeu n'est donc pas de faire seulement débat, mais de se positionner, et cela rime avec manipulation, intimidation, arguments d'autorité, ceci à travers le parlementarisme, les médias, les décisions et actions publiques.

Le dernier moyen que nous voulons mentionner ici est l'école. Comme cadre éducative, elle est en même temps un cadre de conditionnement des apprenants, un lieu de façonnement de l'homme selon l'idéologie dominante, selon l'orientation d'ensemble de la société. Les idées, les idéologies et les théories qui y sont transmises ne le sont jamais au hasard ; elles s'inscrivent dans un projet global, dans l'infléchissement de l'opinion dans un sens plutôt que dans l'autre. C'est la raison pour laquelle elle a toujours été au cœur des grands débats sociaux.

La question qui intéresse dans ce sens est comment repenser la dynamique de l'opinion face aux multiples mutations de l'espace public.

2. La dynamique de l'opinion à l'épreuve des mutations de l'espace public

Si l'opinion a toujours existé dans le temps et dans l'espace, elle n'a pas toujours pris la même forme, la même

dynamique. En fait, cette dynamique est fonction de la forme d'état social et de la configuration de l'espace public. Par forme d'état social, nous voulons désigner les bases sur lesquelles la société est structurée, organisée. En d'autres termes, les fondements des sociétés prémodernes étaient aristocratiques, vu qu'elles étaient organisées sur la distinction rigide de différentes catégories sociales et sur les privilèges de naissance. Dans ce sens, les individus n'avaient pas les mêmes valeurs : certains, par naissance, étaient supérieurs et jouissaient seuls des prérogatives de citoyens, alors que d'autres, à la limite, étaient des citoyens de seconde zone. L'égalité de principe n'existait pas. Il suffit de se référer aux travaux de Platon, Aristote, Constant, Tocqueville, Louis Dumont... pour s'en convaincre.

Par contre, l'entrée dans la modernité est marquée par la fin des différences de nature entre les hommes, donc des privilèges de naissance. On assiste alors à l'émergence de l'individu comme sujet de droits, clairement identifiable dans la société : c'est l'entrée dans l'état social démocratique. C'est pourquoi dans les analyses de Tocqueville, la démocratie est d'abord un état social avant d'être un régime politique. Ce qui caractérise cet état, c'est la quête de la liberté, mais surtout la soif permanente, de l'égalité entre tous. Dans le premier tome De la démocratie en Amérique, il écrit :

Ce n'est pas que les peuples dont l'état social est démocratique méprisent naturellement la liberté ; ils ont au contraire un goût instinctif pour elle. Mais la liberté n'est pas l'objet principal et continu de leur désir ; ce qu'ils aiment d'un amour éternel c'est l'égalité ; ils s'élancent vers la liberté par impulsion rapide et par effort soudain, et, s'ils manquent le but, ils se résignent ; mais rien ne saurait les satisfaire sans l'égalité, et ils consentiraient plutôt à périr qu'à la perdre.

C'est cet effort permanent vers l'égalité qui constitue le catalyseur de l'histoire et qui induit le passage progressif de l'état social démocratique à la démocratie comme forme de

gouvernement dont l'horizon est l'égalité de droits, l'égalité des chances et l'égalité de considération. Il s'agit à l'arrivée de faire de chaque individu un citoyen à part entière, capable de participer de multiples manières à la vie de la société : c'est en cela que le concept de démocratie, qui vient du Grec ancien *dēmokratía*, est le gouvernement par le peuple. L'un des cadres où ce gouvernement s'exerce le plus est l'espace public.

Selon Nina Birkner et York-Gothart Mix (2014, § 1), « L'espace public (*Öffentlichkeit*) représente depuis l'époque des Lumières le cadre social dans lequel s'effectue sans les entraves de la censure une communication libre, qui prend pour sujet tout ce qui concerne la culture et la collectivité et le met ouvertement en débat ». S'il est vrai que le concept n'a été utilisé pour la première fois qu'en 1765 par Joseph von Sonnenfels dans les *Principes de la police, du commerce et de la science économique*, la réalité de l'espace public a toujours existé dans les sociétés les plus anciennes. Son organisation et son fonctionnement étaient fonction du type de société où l'on se trouvait. Mais ce qui est commun à cette réalité, c'est qu'elle est un espace de discussions, de débats, d'échanges sur la vie de la société. Elle ne se confond ni au cadre familial de discussion, ni à l'espace restreint d'un groupe, mais prend en compte l'ensemble de la société. Dans la Grèce antique, il était désigné par l'agora, un espace de discussion entre savants, philosophes et l'objectif des discussions est de débattre des savoirs et des valeurs, de constituer un ensemble de connaissances à partir desquelles la jeunesse devait être éduquée. Dans les sociétés africaines, cet espace était désigné par la place publique où les décideurs, notables et dignitaires, se retrouvaient pour discuter des faits ou affaires sociaux. D'autres parlent de l'arbre à palabre.

La particularité de l'espace public dans les sociétés prémodernes, mais aussi dans les sociétés traditionnelles est qu'il est très restrictif et moins hétérogène : très restrictif parce que ceux qui y ont accès sont tenus de remplir un certain nombre

de conditions. Ils sont soit des gouvernants, des dignitaires, des notables, bref des privilégiés ; moins hétérogène parce que toutes les couches de la population n’y ont pas accès. Tel n’est pas le cas dans les sociétés modernes et postmodernes où le cercle de participants est de plus en plus élargi et difficile à circonscrire. Il est de moins en moins identifiable à un espace et devient de plus en plus un cadre qui ne cesse d’évoluer vers le virtuel. Aussi est-on passé des agoras, des places publiques ou des arbres à palabres à la presse, à la radio, à la télévision, et surtout aux réseaux sociaux internautes. À partir de ce moment, l’espace public devient le cadre où l’usage de la raison se fait public, selon la définition kantienne de la publicité. Pour Éric Dacheux (2008), l’espace public, perçu dans le cadre démocratique, renvoie à

Un lien social qui ne se noue pas seulement dans des solidarités primaires (propres à un groupe culturel particulier, un village breton, par exemple), mais qui se construit également dans des solidarités secondaires (entre individus appartenant à des groupes culturels différents, comme c’est le cas pour un État-nation, comme la France)³.

Dès lors, l’espace public est envisagé en termes de lien entre individus qui, de par leur statut de citoyens, ont besoin de verser leurs points de vue, leurs analyses dans le débat collectif en vue d’influencer les prises de décision. Rappelons que la société est avant tout un espace d’interactions communicationnelles où chacun, au même moment qu’il est exposé aux influences des autres, les influence en retour par ses opinions et ses actions. L’espace public offre alors à la l’individu la possibilité d’interagir avec les autres, à travers la presse, la radio, la télévision, les médias sociaux internautes, mais aussi à travers des cadres institutionnels. Du coup, il n’est plus forcément lié à un lieu ; il peut être aussi symbolique et devient

³ E. Dacheux, on L’espace public - Présentation générale - CNRS Éditions.

simplement le cadre qui donne à l'individu la possibilité de faire un usage public de la raison.

En partant d'une analyse croisée des travaux sur l'espace public de Jürgen Habermas (1978), de Hannah Arendt (1983) et de Richard Sennett (1979), Éric Dacheux (2008) identifie trois éléments à partir desquels la définition de l'espace public prend tout son sens dans les sociétés modernes : d'abord, il est « le lieu de légitimation du politique » dans la mesure où il constitue le cadre par excellence où les citoyens ont accès aux informations sur la vie politique de la cité, les analysent et les mettent en dialogue les uns avec les autres en vue de leur positionnement politique. Bref, il est le cadre d'animations politiques où les opinions naissent, se véhiculent, se discutent et permettent aux uns et aux autres de participer à la vie et à la gestion de la chose publique. L'espace public offre donc aux citoyens l'occasion de se sentir « non seulement destinataires du droit, mais aussi auteurs de ce droit » (E. Dacheux, 2008)⁴.

Ensuite, l'espace public constitue « le fondement de la communauté politique », vu qu'il « est un espace symbolique qui permet de relier entre eux des individus appartenant à des communautés ethniques ou religieuses diverses afin de former une communauté politique commune » (*Ibid.*). Enfin, l'espace public est « une scène d'apparition du politique », car il permet aux « acteurs politiques de se mettre en scène », et c'est à travers lui que « les problèmes publics deviennent visibles et sensibles ».

Ce qui ressort de ces analyses, c'est le lien très étroit que l'espace public entretient avec la politique dans une société. Or, la matière à partir de laquelle l'espace public se déploie, c'est justement l'opinion, qu'elle soit vraie ou fausse, qu'elle soit juste ou injuste. On comprend alors pourquoi elle est la proie à toute sorte de manipulation, sur la base du déploiement des présupposés du politique, à savoir la relation de commandement

⁴ On L'espace public - Présentation générale - CNRS Éditions.

et d'obéissance, la distinction entre le privé et le public, puis de l'opposition ami ennemi. En fait, l'opinion suit forcément les courbes ou les sillons laissés par ces trois présupposés.

S'agissant de la relation de commandement et d'obéissance, les sociétés contemporaines sont rentrées dans une dynamique où la politique est mise en évidence comme l'ensemble des efforts déployés pour mobiliser et gérer les ressources d'une société donnée. Cette mobilisation et gestion nécessitent un minimum de consensus sur les questions autour desquelles s'organisent les débats, la dynamique des opinions. Pour parvenir à ces consensus, les gouvernants usent, consciemment ou non de tous les moyens mis à leur disposition pour requérir le consentement du plus grand nombre. La dialectique majorité/minorité crée une tension permanente qui fait que la vie politique se cristallise autour des idéologies et des positions qui sont au cœur des débats. La tendance est que l'opinion qui arrive à s'imposer au plus de personne est perçue comme la plus efficace, la plus vraie, du moins, la plus convaincante. À partir de ce moment, les médias sont mis à contribution.

Dans les pays les moins enrés dans la tradition démocratique, on assiste à une réquisition des médias qui sont les plus grands faiseurs d'opinions pour faire passer l'opinion des gouvernants sous le label des plans de développement, des feuilles de routes gouvernementales, ou encore des projets de sociétés du parti majoritaire. Le contrôle de l'opinion devient dans ce sens la clé pour contrôler les citoyens et les maintenir dans la logique de l'obéissance. Or, lorsque l'opinion s'impose à partir de la manipulation ou sous forme d'argument d'autorité, elle n'aboutit pas à une véritable obéissance que Julien Freund identifie comme un des éléments du premier couple des présupposés du politique ; elle conduit plutôt à la docilité qui n'est pas une attitude souhaitée en démocratie. Car, derrière toute docilité se trouve un sentiment d'impuissance, de réification.

Dans le sens du deuxième présupposé, à savoir la distinction du public et du privé, la question qui s'impose est de savoir jusqu'où s'arrête le privé et à partir de quel moment commence le public. Quand est-ce qu'un malentendu au niveau de la famille peut basculer dans l'espace public et être traité comme une opinion publique, sans pour autant être prise comme une simple récupération politique ? À partir de quel moment un malentendu dans la gestion du leadership au sein d'une église par exemple peut basculer dans l'espace public ? On peut, à partir de la distinction que fait Jürgen Habermas (1978, p. 41) de l'espace public et de l'espace privée, tenter une distinction entre l'opinion privée et celle public :

La ligne de démarcation entre l'État et la société, et qui dans le contexte qui nous occupe est fondamentale, sépare le domaine public du domaine privé. L'espace public se limite au pouvoir auquel s'adjoint la cour. Quant au domaine privé, il inclut aussi la « sphère publique » proprement dite, car elle repose sur les personnes privées. Au sein de ce domaine, imparti aux personnes privées, nous distinguons dans la sphère privée de la sphère publique. La première comprend la société civile en un sens plus restreint, c'est-à-dire le domaine de l'échange des marchandises et du travail social, ainsi que la famille et sa sphère intime. La sphère publique politique, quant à elle, est issue de sa forme littéraire, et les opinions publiques qui en émanent jouent un rôle de médiateur entre les besoins de la société et de l'État.

On retient de ces propos que l'opinion privée relève des faits liés au travail, à la famille, à la vie sociale restreinte comme par exemple la gestion interne d'une association, d'un problème de voisinage. Tel n'est pas le point de vue de Nancy Frazer (1992) pour qui la violence conjugale par exemple ne peut être traitée simplement comme une affaire familiale, mais plutôt publique ; pour elle, un fait ne peut *a priori* être catalogué de privé. Cela dépend de l'appréciation qu'en font les antagonistes ou les délibérateurs. Dans le même sens, Michel Walzer (2000)

et Geoff Eley (1992) montrent que la séparation qu'établit Habermas entre l'État et la société civile n'est pas aussi tranchée que cela, vu que « le mode de régulation choisi par l'État influence la constitution et le fonctionnement de l'espace public » (E. Dacheux, 2008).

Relativement à la distinction ami/ennemi, il faut dire qu'elle met le plus en évidence la dynamique des opinions dans la société dans son ensemble, et plus particulièrement dans le champ politique où l'enjeu est la conquête et la gestion du pouvoir. Or, toute position politique s'impose préalablement à partir de sa capacité à convaincre, du moins à séduire. Toute la rhétorique est alors mise en branle pour amener les autres à adhérer à l'opinion défendue. Il s'agit, pour rendre visible une opinion, d'être en mesure de remettre en question toutes les autres qui visent le même objectif, à savoir s'imposer à eux. Du coup, le propre des opinions est d'être constamment en conflit les unes avec les autres, vu qu'elles constituent des sillons communicationnels à travers lesquels se noue l'issue du rapport de force dans la société : c'est au travers des opinions qu'on séduit, qu'on convainc les populations, que les liens de partisans et d'adversité se créent.

Si donc aujourd'hui la dynamique postmoderne a conduit les sociétés dans une logique d'hyper communication, de consommation et de séduction, comment orienter la dynamique des opinions en Afrique pour que la manipulation ne prenne pas le dessus dans les relations interhumaines, dans les relations sociales.

3. Quelques pistes pour repenser l'espace public en Afrique

En 1992, Francis Fukuyama décrétait la fin de l'histoire⁵ avec le constat de l'échec du modèle communiste et le « triomphe » de la démocratie libérale. Cette lecture de la

⁵ Le titre de son ouvrage est *La fin de l'histoire et le dernier homme*, Paris, Flammarion, 1992.

dynamique du monde s'inscrit dans une vision téléologique de l'histoire dont l'un des hérauts est Tocqueville qui voit dans la démocratie libérale l'horizon naturel de la dynamique de toutes les sociétés. Pour lui, Au lieu de lutter contre cette dynamique, il faut plutôt s'y accommoder. S'accommoder à la démocratie, d'abord comme état social, c'est suivre la dynamique visant la liberté, mais aussi l'égalité de principe de tous les hommes et l'intégrer à la structure et à la gestion de la société. S'accommoder à la démocratie, ensuite comme forme de gouvernement, c'est intégrer les principes démocratiques dans le gouvernement des hommes. Et l'un des principes fondateurs de la démocratie, c'est l'enracinement d'un espace public qui favorise le débat, au-delà des divergences des opinions. Aussi, l'un des enjeux des sociétés démocratiques contemporaines, c'est de repenser l'espace public pour en faire un véritable cadre de discussion. Nous n'avons pas la prétention de penser un espace public exempt de manipulation ; celle-ci est inhérente aux rapports interhumains et à l'espace politique. Cependant, il s'agit d'envisager dans quelles mesures la dynamique de l'opinion ne soit pas défavorable à l'enracinement de la démocratie en Afrique.

La première piste de réflexion est relative à l'existence même de l'espace public. Si les années qui ont précédé la décennie 1990-2000 en Afrique a été celles de la naissance d'un véritable espace public ouvert aux débats contradictoires, les années 1990 ont vu s'éclorre cet espace. La fin des partis uniques et des grandes dictatures comme celles de Mobutu, d'Eyadema, de Kerekou... a libéré la parole, ce qui a induit une effervescence dans l'espace public. On a assisté à la naissance de la presse privée, des radios privées, et même avec le temps des télévisions privées qui, pour la plupart, étaient devenues des relais des parties de l'opposition. Dans cette logique de contestation et de lutte pour le changement de l'ordre établi, il faut reconnaître que les débats étaient trop passionnés. Il n'y a pas eu un réel travail d'éducation des populations qui étaient

plutôt orientées vers un choix : pour ou contre l'ordre établi. La plupart voulait juste le changement sans en mesurer véritablement les tenants et les aboutissants. Les médias ont juste joué le rôle de relai d'une opinion tranchée d'avance, au point où à partir de 2000, lorsque certains gouvernements ont voulu museler les médias contestataires, la tâche leur a été facilitée par le manque d'éducation des populations aux débats contradictoires.

En fait, l'espace public, comme cadre de débats dynamiques, n'a de sens, mieux, n'a d'existence réelle que lorsque les débats sont contradictoires, lorsque chacun est libre d'exprimer ses points de vue sur les faits de société tels qu'il les comprend, les analyse selon ses valeurs de références, bien entendu dans le respect des autres et dans le sens de la préservation du lien social. Mais lorsqu'il se complait dans l'imposition des points de vue, dans la pensée unique, il perd son principe qui est l'égalité des citoyens et son horizon qui est la liberté de tous. En demeurant dans la contestation, les médias privés qui sont nés à partir des années 1990 n'ont fait que superposer deux pensées uniques, chacune se posant par la négation de l'autre. Or, ce qui fait l'essence de l'espace public dans les démocraties modernes, c'est la pluralité des positions, chacune s'exprimant librement, certains se démarquant des autres justes à partir de quelques nuances et des détails qui font la différence. Aujourd'hui, l'on peut se risquer à dire que l'une des pesanteurs qui ralentissent l'enracinement de la démocratie en Afrique, c'est la fixité ou le manque de dynamisme de l'espace public qui, au lieu de contribuer à amener les populations à la maturité dans l'analyse des faits politiques et sociaux, les a plutôt maintenues dans la passion issue du besoin de changement. Les médias n'ont pas réussi à jouer le rôle d'éducation de l'opinion.

Après les élections de 2010 au Togo par exemple, l'on a commencé à avoir une courbe descendante dans la dynamique de l'espace public avec ce que nous pouvons appeler la dictature

de l'opinion : que ce soit sur les médias ou dans l'espace politique, toute forme de contestation, d'abord de la victoire à l'élection présidentielle, ensuite du pouvoir en place est dépréciée. Les journalistes qui cherchaient à porter un regard critique sur la gestion du pouvoir sont rapidement étouffés, menacés, surtout que la plupart sont en manque de preuve pour justifier leurs analyses des résultats des élections et des faits qui sont reprochés au pouvoir en dehors des élections. Aujourd'hui, l'on est tenté de parler de la fin de l'espace public au Togo : les gouvernants donnent l'impression d'évoluer sur un terrain totalement conquis avec des décisions qui révoltent, mais face auxquelles personne ne réagit, de crainte d'être sanctionné de diverses manières. Les affectations punitives des agents de la fonction publique, les procès fantaisistes contre les hommes de médias et les politiciens toujours actifs sur le terrain, les menaces de licenciement des fonctionnaires, des arrestations non expliquées des officiers supérieurs... sont devenues monnaie courante. L'autorité a perdu la notion de redevabilité face à des citoyens retractés dans leurs espaces privés.

Au Bénin également, tout semblait à un moment donné être mis en œuvre pour amener les citoyens à se désintéresser totalement de la vie politique : on a assisté à des procès tous azimuts contre les opposants politiques, les médias sont obligés de se retrancher face aux lois taillées sur mesure pour décourager l'expression de toute opinion contraire à celle des gouvernants. L'argument qui revient le plus souvent pour justifier de telles dérives est le souci de mobiliser toutes les énergies dans le sens du développement des pays. Le cas du Sénégal aussi mérite d'être mentionné, avec le procès d'Ousmane Sonko. L'enjeu, c'est le désir de faire passer en force le troisième mandat ; et pour y arriver, il faut empêcher toute opinion de s'affirmer. Dans ces conditions, étouffer la liberté d'expression participe non seulement à la culture de l'ignorance qui est le terreau des pouvoirs autoritaires, mais aussi détourne le peuple de son droit de regard sur la gestion de la chose publique. N'est-ce pas dans

ce sens que Paul Valéry (1931, p. 29) affirmait que la politique est « l'art d'empêcher les gens de se mêler de ce qui les regarde » ? Le propre de la démocratie est de résorber cette tare à travers le principe de souveraineté du peuple cher à Tocqueville (2012, p. 59) : « chez les nations où règne le dogme de la souveraineté du peuple, chaque individu forme une portion égale du souverain, et participe également au gouvernement de l'État ». Et pour une participation efficace du peuple à travers l'animation de l'espace public, il faut une éducation de l'opinion. Telle est la deuxième piste que nous voulons explorer dans cette section.

Le paradoxe de l'éducation des citoyens est que celle-ci réside dans l'animation même de l'espace public. Si la famille et l'école constituent des cadres d'éducation basique des hommes, l'éducation à la citoyenneté et à la vie politique se fait à travers soit les associations, soit à travers les partis politiques, ou encore à travers les médias. Le rôle des médias est de chercher ou de recueillir l'information, de la traiter et de la relayer. Et c'est à travers ce processus qu'ils inculquent à l'opinion la culture du débat et d'analyse, mais aussi de positionnement idéologique. Les partis politiques s'en servent également pour véhiculer leurs idéaux et projets en vue d'y mouler leurs adhérents et séduire de nouveaux sympathisants. Dans ces analyses de la dynamique des opinions, Roland Grossmann (2000, p. 202) montre que

Dans les situations de crise l'opinion tend à se rassembler autour de grands partis ayant des idéologies claires qui s'opposent. Lorsque tout semble aller bien, les opinions se forment à partir d'une multitude de petits partis qui eux-mêmes se constituent pour défendre des intérêts particuliers.

En cela, les intellectuels ont aussi un rôle de premier plan à jouer dans l'éducation de l'opinion, des citoyens, à travers leurs participations aux débats publics. Ce que les intellectuels apportent, ce sont leurs expertises dans la clarification des différentes positions. Que ce soit à travers les associations ou les partis politiques, ils contribuent à l'appropriation par les

citoyens des enjeux sociaux. C'est pourquoi le refus d'engagement de l'intellectuel constitue un danger pour les sociétés contemporaines. Ils ont, par leurs formations, une meilleure intelligibilité des faits sociaux, ce qu'ils versent dans l'opinion de diverses manières, à travers les associations, les partis politiques, les médias et les syndicats. Selon Pierre Bourdieu (2001), parlant de l'intellectuel collectif, lui confère une fonction critique, c'est-à-dire de prise de distance rationnelle dans l'analyse du social et de toute forme de domination symbolique. Il est la conscience morale de ceux qui n'ont pas la capacité de voir plus clair, d'avoir une lecture objective de la réalité sociale. Löwy Michael (1998, p. 132) résume bien la perspective de Bourdieu en ces termes : « Dans la démystification du discours dominant, les intellectuels critiques suivant la grande tradition représentée par Marx, Nietzsche, Sartre et Foucault ont un rôle important à jouer, dans la mesure où ils acceptent de mettre leurs connaissances et leur « capital symbolique » au service du mouvement social ». Dans ce sens, les propos de Edward W. Said (1996)⁶ sont très évocateurs :

L'intellectuel doit (...) fournir ce que Wright Mills appelle des « démasquages » ou encore des versions de rechange, à travers lesquelles il s'efforcera, au mieux de ses capacités, de dire la vérité. (...) L'intellectuel, au sens où je l'entends, n'est ni un pacificateur ni un bâtisseur de consensus, mais quelqu'un qui engage et qui risque tout son être sur la base d'un sens constamment critique, quelqu'un qui refuse quel qu'en soit le prix les formules faciles, les idées toutes faites, les confirmations complaisantes des propos et des actions des gens de pouvoir et autres esprits conventionnels. Non pas seulement qui, passivement, les refuse, mais qui, activement, s'engage à le dire en public.

Dans les sociétés africaines, cet engagement de l'intellectuel constitue un défi à relever au regard de toutes les pesanteurs qui le mettent à mal. En fait, il serait plus réaliste de

⁶ On Le rôle de l'intellectuel : extraits (Le Monde diplomatique, mai 2006) (monde-diplomatique.fr).

parler aujourd'hui d'un recul dans l'engagement. Dans le troisième chapitre à titre évocateur, L'engagement de l'intellectuel : entre illusion, crise et défis, de l'ouvrage intitulé *Philosophie, société et engagement en Afrique* (K. A. Aziale, 2022, p. 63-96), Nous avons identifié les différents moments de l'engagement ou de la posture de l'intellectuel depuis les années qui ont précédé les indépendances. L'on est passé d'un moment d'enchantement avec la lutte pour les indépendances à une période de désenchantement dans les années 1960-1970. Les années 1980-1990 ont été une ère de réveil avant le grand sommeil, le désintéressement à cause des peurs et des intimidations dont les intellectuels sont devenus des cibles. Certains voient dans ce désintéret, une complicité, un silence coupable qui fait le lit à la domination. Robert Dussey (2008) a intitulé un de ses ouvrages *L'Afrique malade de ses hommes politiques* ; aujourd'hui, nous parlerions volontiers de l'Afrique malade de ses intellectuels. Dès lors, comment aller vers une Afrique où l'espace public, en libérant la parole, pourrait permettre aux intellectuels de contribuer à la construction d'un espace public dynamique, facteur d'enracinement de la démocratie et du développement ? Cette question nous renvoie à la troisième piste.

En effet, la première démarche dans ce sens est d'aller à l'école du philosophe-*aufklärer* de Kant. Pour Kant, l'une des conditions de la construction de la paix perpétuelle est la construction d'un espace public qui a pour vocation de servir de cadre à l'usage public de la raison, expression de la majorité intellectuelle. Et pour Kant, il doit y avoir un accord tacite entre politique et philosophe pour que celui-ci puisse exercer son esprit critique sans être inquiéter. Le rôle du philosophe est d'apporter un regard critique, une manière d'approcher les faits sociaux sous un angle différent que celui du politique. Bref, il s'agit pour le philosophe d'apporter la contradiction qui permet de révéler les incohérences, et les travers des actions publiques. Cette posture doit être celle de l'intellectuel dans les sociétés

africaines actuelles : l'on doit créer des conditions favorables à l'analyse, au questionnement sur les choix et décisions qui engagent la vie de la société. Il doit constituer cette voix discordante qui sert de garde-fou et de veilleur à travers l'analyse des défis sociaux à travers le moule des théories qui constituent son paysage mental.

Conclusion

Comment repenser l'espace public en vue de faire de la dynamique des opinions un facteur d'enracinement de la démocratie, notamment dans les sociétés africaines ? Telle est la question autour de laquelle nous avons organisé cet article. Nous avons, dans un premier temps, fait un tour d'horizon sur l'opinion en montrant que si, a priori, elle est perçue comme fautive, au fond, elle ne peut être appréciée qu'au regard de la réalité sociale à laquelle elle renvoie. Elle n'est alors pas forcément véhiculée dans la société comme mensonge, mais comme éléments du discours visant à convaincre et à faire passer des idées. Dans la deuxième partie, il s'est agi de montrer que la perception de l'opinion a évolué avec les mutations de l'espace public : d'un simple élément de discours, elle s'est muée en moyen de manipulation, surtout dans le contexte politique. D'où la nécessité d'identifier un certain nombre d'exigences devant sous-tendre l'organisation de l'espace public en Afrique. Ces exigences sont, entre autres, l'existence factuelle de l'espace public, l'éducation des citoyens à la logique du débat, avec la nécessité pour les gouvernants de repenser leurs rapports avec l'intellectuel et sa place dans la société.

Références bibliographiques

Aziale K. A. (2022). *Philosophie, société et engagement en Afrique*. Paris : L'Harmattan. 234 p.

Arendt H. (1983). *La Condition de l'homme moderne*. Paris : Calmann-Levy. 120 p.

Bachelard G. (1999) *La formation de l'esprit scientifique. Contribution à une psychanalyse de la connaissance*. Paris : Vrin. 304 p.

Birkner N., York-Gothart M. (2014). Qu'est-ce que l'espace public ? Histoire du mot et du concept, dans *Dix-huitième siècle*. 1 (n° 46), p. 285-307.

Bourdieu P. (2001). *Contre-Feux 2*. Paris : Raisons d'agir. 128 p.

Bouvier A. (2007). « La dynamique des relations de confiance et d'autorité au sein de la démocratie dite « participative » et « délibérative » », *Revue européenne des sciences sociales* [En ligne], XLV-136 | 2007, mis en ligne le 01 février 2010, consulté le 18 mars 2021. URL : <http://journals.openedition.org/ress/97> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/ress.97>.

Dussey R. (2008). *L'Afrique malade de ses hommes politiques : inconscience, irresponsabilité, ignorance ou innocence ?* Paris: Picollec. 252 p.

Frazer N. (1992). Rethinking the public sphere: A contribution to the critique of democracy as it really is Extract from *Habermas and the Public Sphere*, edited by Craig Calhoun, Cambridge, MIT Press, 1992, pp. 109-142 In Hermès, La Revue Volume 31, Issue 3, 2001, p. 125-156.

Freund J. (2004). *L'essence du politique*, Paris, Éditions Dalloz. 870 p.

Grossmann R. (2000). Tocqueville et la dynamique des opinions, on Tocqueville et la dynamique des opinions.

Guyon A., Les médias et l'opinion publique, une relation complexe, on Les médias et l'opinion publique, une relation complexe - Nonfiction.fr le portail des livres et des idées.

Habermas J. (1978). *L'Espace public*. Paris : Payot. 322 p.

Leibniz G. W. (1990). *Nouveaux Essais sur l'entendement humain*, Paris, Garnier-Flammarion. 441 p.

Löwy M., Bourdieu P. (1998) *Contre-feux. Propos pour servir à la résistance contre l'invasion néo-libérale*, Paris, *Liber-Raisons d'Agir*, 1998. In *L'Homme et la société*, N. 130, 1998. Illusion identitaire et histoire. pp. 130-131. http://www.persee.fr/doc/homso_0018-4306_1998_num_130_4_3597.

Manent P. (1982). *Tocqueville et la nature de la démocratie*. Paris : Gallimard. 196 p.

Saïd W. E. (1996). *Des intellectuels et du pouvoir*. Seuil : Paris. 144 p.

Schmitt C. (1972). *La Notion de politique*, suivi de *Théorie du partisan*. trad. M.-L. Steinhäuser, Calmann-Lévy. 324 p.

Sennett R. (1979). *Les Tyrannies de l'intimité*. Paris : Seuil. 384 p.

Tocqueville A. de (1981) *De la démocratie en Amérique*, tomes I et II. Paris : Garnier-Flammarion. 493 p.

Tocqueville A. de (2012). *De la démocratie en Amérique*, tomes I. Paris : Institut Coppet. 574 p.

Valéry P. (1931). *Regards sur le monde actuel et autres essais*. Paris : Stock. 216 p.

Walzer M. (1992). « Sauver la société civile », *Mouvement*, n° 8, 2000. Eley, G., “Nations, Publics and Political Cultures” in Calhoun, G. (dir.), *Habermas and the Public Sphere*, Cambridge Mass., MIT Press.